

Province de Québec
Municipalité de St-Emile-de-Suffolk

A une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue ce 6^e jour de juin 2011, à 20h00 heures, en la salle municipale de St-Emile-de-Suffolk, Qc., à laquelle sont présents :

Mesdames Louise Boudreault et Jennifer Douglas
Messieurs Alain Campbell, Michel Bisson et Hugo Desormeaux

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Michel Samson

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière, est aussi présente

M. le conseiller André Blanchet est absent

ORDRE DU JOUR :

Moment de réflexion

- 01.- Adoption de l'ordre du jour
- 02.- Adoption du procès-verbal du 9 mai 2011
- 03.- Rapport du maire
- 04.- Rapport des conseillers, voirie et environnement
- 05.- Demande des contribuables pour l'achat de bacs à ordures
- 06.- Période de questions
- 07.- Bornes de terrain
- 08.- Achat de camions à l'Encan Ritchie
- 09.- Programme pour équipements roulants :
 - a) entretien préventif
 - b) inspection PEP
 - c) CGER
- 10.- Location de camion de pompiers, MTQ, long terme, grille de tarification
- 11.- Programme de subvention infrastructure PPP/Gouv. fédéral
- 12.- Évaluation foncière, point sur la situation et résolution sur la médiane
- 13.- Journée de la culture
- 14.- Gestes Éco-responsables
- 15.- Schéma d'aménagement
- 16.- Modèle du code d'éthique et déontologie
- 17.- Subvention discrétionnaire de M. le Député MacMillan
- 18.- Écho-Centre (gravière)
- 19.- Impasse Lesage
- 20.- Période de questions
- 21.- Varia, payer le temps supplémentaire de M. Roger Molloy
- 22.- Varia, incendie
- 23.- Varia, achat d'un climatiseur
- 24.- Varia, comptes à payer

11-06-084

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell
appuyé par Mme la conseillère Jennifer Douglas

QUE :

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié : ajout des items 21, 22, 23 et 24

Adopté à l'unanimité

11-06-085

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

le procès-verbal de la séance du 9 mai 2011 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité

11-06-086

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par Mme la conseillère Jennifer Douglas

QUE :

le conseil achète 5 billets pour le souper du tournoi de golf de la MRC de Papineau

Adopté à l'unanimité

11-06-087

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Alain Campbell

QUE :

la municipalité paie les factures des achats pour la Fête de la St-Jean qui se tiendra le 24 juin au parc municipal

Adopté à l'unanimité

11-06-088

ATTENDU que certains propriétaires riverains devront demander un plan d'aménagement personnalisé pour regarnir leur bande riveraine;

ATTENDU que le coût de ce plan est d'environ 100.00\$;

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

la municipalité paie la somme de 50.00 \$ aux 25 premières personnes qui demanderont un tel plan

Adopté

11-06-089

ATTENDU la résolution numéro 11-05-070 qui mandate M. Michel Samson, maire, à se rendre chez Encan Ritchie pour faire l'achat d'un camion;

ATTENDU que M. Samson s'est rendu Chez Encan Ritchie et a fait l'achat de 3 camions dont 1 camion à ordures 1998 au montant de 18 228.00 \$, 1 camion à neige 1997 avec équipements au montant de 19 367.25 \$ et 1 camion pour la voirie au montant de 10 822.88 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par Mme la conseillère Jennifer Douglas

QUE :

le conseil entérine la décision du maire, M. Samson, d'avoir fait l'achat de 3 camions pour la municipalité

Adopté à l'unanimité

11-06-090

Résolution préparée par M. Michel Samson, maire, concernant l'évaluation foncière, l'établissement de la médiane et de la valeur foncière uniformisée de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk.

Attendu que :

- La municipalité est considérée comme dévitalisée en regard des indices de développement proposés par le MAMROT (Indice de développement négatif pour la municipalité de -4.09 en 2006, -14.29 en 2001);
- Son statut de municipalité à développement négatif a comme conséquence de maintenir une situation économique et sociale en détérioration constante;
- En contrepartie, la municipalité prend note d'une hausse systématique de l'ordre de 30% par année de la valeur de la médiane pour les trois années qui ont précédé l'année 2010 alors qu'aucun développement économique significatif ne vient justifier un quelconque rebond des valeurs foncières et immobilières et que l'indice de croissance démographique de la municipalité est presque nul;
- La municipalité est tenue par la loi sur la fiscalité municipale d'obtenir d'un fournisseur de service une valeur connue sous l'appellation de médiane servant à l'établissement de la valeur foncière uniformisée;
- Que cette valeur est une donnée essentielle à l'établissement de plusieurs indices dérivés ayant un impact direct soit sur certaines redevances municipales, soit sur certains taux d'imposition applicables aux citoyens de la dite municipalité (quote-part de la MRC, Sureté du Québec, taxation scolaire...);
- La municipalité défraie le coût d'établissement de cette valeur;
- Le fournisseur de service doit établir auprès de la municipalité la pertinence de cette valeur à chaque fois qu'il la recalcule pour fins fiscales;
- Le Conseil doit être dûment informé des chiffres et mécanismes permettant d'établir la valeur médiane et de la valeur foncière uniformisée, étant donné leur importance et leur impact;

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

que :

1. Le fournisseur de service soit formellement mis au fait de cette requête spécifique pour ce qui concerne notre municipalité;
2. Le fournisseur de service avise la municipalité de son intention de procéder au calcul d'une nouvelle médiane soit à date fixe au calendrier, soit par écrit un mois avant de devoir publier cette médiane de façon formelle;
3. Le fournisseur de service fournit à la municipalité l'ensemble des données devant servir à l'établissement de la dite médiane, incluant les échantillons complets des valeurs retenues ainsi que des valeurs rejetées et les motifs de rejet pour chacune d'elles;
4. Le fournisseur de service vient présenter au Conseil le résultat de ses travaux sur la médiane et en explique l'élaboration et le résultat;
5. Le fournisseur tiendra compte, dans l'établissement de la médiane et de la valeur foncière uniformisée, de l'esprit des dispositions de l'article 46 de la loi sur la fiscalité municipale qui dit : «L'état de l'unité comprend, outre son état physique,

sa situation au point de vue économique et juridique, sous réserve de l'article 45.1, et l'environnement dans lequel elle se trouve.»;

6. L'objectif de la démarche d'évaluation foncière dans l'établissement de la médiane ne soit pas, contrairement aux dispositions du contrat qui lie la MRC et le fournisseur de services, de « maximiser » les valeurs foncières mais bien de refléter la réalité environnementale, économique et sociale de la municipalité en tant qu'entité municipale dévitalisée;
7. La présente résolution du Conseil de la municipalité soit présentée au Conseil des Maires ainsi qu'au comité responsable de l'évaluation foncière à la MRC Papineau;

Adopté à l'unanimité

11-06-091

ATTENDU la subvention de M. MacMillan de 10 000.00 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par Mme la conseillère Jennifer Douglas
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

cette subvention soit affecté à des travaux sur le Chemin du Tour-du-Lac et du Rang Bisson

Adopté à l'unanimité

11-06-092

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

le conseil de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk autorise Postes Canada à implanter sur le Chemin du Tour-du-Lac un ensemble de boîtes postales sécuritaires;

QUE :

l'emplacement de cette implantation ne nuise en rien aux travaux de déneigement ou de voirie et que la municipalité n'ait pas à entretenir cet espace

Adopté à l'unanimité

11-06-093

ATTENDU que M. Roger Molloy prend une semaine de vacances du 27 juin au 1^{er} juillet;

ATTENDU que M. Molloy a accumulé du temps supplémentaire depuis janvier 2011;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell
appuyé par M. le conseiller Jennifer Douglas

QUE :

la municipalité paie le temps supplémentaires à M. Molloy le 23 juin 2011

Adopté à l'unanimité

11-06-094

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

la secrétaire fasse l'achat d'un climatiseur pour la salle du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

11-06-095

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Alain Campbell

QUE :

la municipalité mette en vente la niveleuse de marque Gallion, le camion Dodge et
le camion à ordures

Adopté à l'unanimité

11-06-096

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Alain Campbell

QUE :

les comptes à payer ci-dessous soient approuvés :

chèque numéro 063 à chèque numéro 164

Adopté à l'unanimité

Je soussignée, Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes de juin 2011

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière

11-06-097

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

cette séance soit et est levée

Adopté à l'unanimité

maire

secrétaire-trésorière

